

Élaborées sur la base de réflexions du groupe de travail issu de la commission cantine. (Personnel de service, élus, parents d'élèves)

Les Jardins,
La Calade, La Passerelle

AVANT LE REPAS

- 1 - On dit « **Bonjour** », « **au revoir** », « **s'il te plaît** », « **merci** ». La **politesse** doit être une règle de base.
- 2 - On va aux **toilettes** et on se **lave les mains** avant de passer à table.
- 3 - On fait le **silence** pour entrer, **sans se pousser ni se bousculer**, on attend **dans le calme** que le personnel de service nous indique notre table.

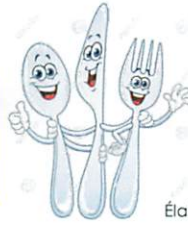
PENDANT LE REPAS

- 4 - On **respecte** ses camarades et le personnel de service.
- 5 - On **ne se moque pas** et on n'est **pas insolent**.
- 6 - On se montre **poli** quand on demande quelque chose ou que l'on a besoin de quoi que ce soit.
- 7 - On a le droit de goûter à tout et de manger mais on ne doit **pas jouer avec la nourriture**.
- 8 - On se **tient correctement** à table : on ne se balance pas sur sa chaise, on ne donne pas de coup de pieds, on ne fait pas de gestes brusques et on ne crie pas.
- 9 - A sa table, on a le droit de **discuter en chuchotant** avec ses camarades mais **pas de jouer**.
- 10 - Il est rappelé que le **pain et les sticks de sauce sont des accompagnements** et **pas des plats uniques**; ils sont distribués sur demande et à l'unité dans des quantités raisonnables.

Certaines **grandes règles de vie en collectivité** seront affichées dans les cantines sous forme d'affiches. Ces règles sont des exemples principaux et ne sauraient constituer à elles seules l'entièreté des règles à respecter.



Les Jardins, La Calade, La Passerelle



Règles de Vie à la Cantine

Élaborées sur la base de réflexions du groupe de travail issu de la commission cantine. (Personnel de service, élus, parents d'élèves)

➔ A LA FIN DU REPAS

On **empile** et on **rassemble** ses assiettes et ses couverts en bout de table, avant de sortir de table à l'invitation des agents de service.

Les tables les plus calmes sortent en premier.

SANCTIONS ENCOURUES EN CAS DE NON RESPECT DES REGLES DE VIE

En cas de **chahut** ou de **mauvaise conduite**, un enfant pourra être séparé de ses camarades le temps du repas. Si des faits graves sont constatés (bagarre, insultes etc.) cette sanction pourra être étendue à trois jours.

En cas de **chahut généralisé**, les agents de service décideront le lendemain de la place des enfants et de la constitution des tables.

Les cartons :

Un **enfant perturbateur** qui aura été **averti au moins trois fois** au cours du même repas, pourra se voir adresser un **CARTON JAUNE**. Si son attitude perturbatrice continue, il pourra se voir adresser un **CARTON ROUGE**.

Dans tous les cas l'enfant sera invité en fin de repas à **remplir une fiche** sur laquelle il expliquera ce qui lui a été reproché; il pourra y donner sa version des faits ou y reconnaître sa faute. L'enfant et un agent de service signeront cette fiche.

Suivant la gravité des faits ou de l'attitude de l'enfant, un courrier avec proposition de rencontre sera envoyé aux parents.

En cas de **récidive** (multiplication de cartons adressés à un même enfant), la Municipalité se réserve le droit de prononcer une **exclusion temporaire** ou **définitive** du service de restauration scolaire. Cette exclusion sera toujours précédée d'une demande de rencontre avec la famille pour aborder les problèmes rencontrés et tenter d'y apporter des solutions.



Ma cantine, un espace
de vie et de respect !

